



En direct des communes, Habitat, Travaux

"JE RÉNOVE MA FAÇADE" DES AIDES À LA RÉNOVATION DANS LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

L'opération je rénove ma façade est lancée par la Com'com pour favoriser une rénovation qualitative et durable des façades de vos habitations grâce à des aides financières cumulables.

Publié le 22 mars 2023

Les travaux de rénovation des centre anciens ont un impact pour les propriétaires mais surtout sur le cadre de vie proposé aux habitants. C'est pourquoi la Com'com a choisi de financer **des travaux qualitatifs, respectueux du patrimoine et avec des matériaux plus durables.**

À QUI S'ADRESSE LES AIDES JE RENOVE MA FAÇADE?

Tous les propriétaires sont concernés : occupants, bailleurs, copropriétés, SCI et associations. habitants dans le centre-ancien des communes de la Com'com. L'aide ne peut être attribuée que pour **un ravalement global** de la façade. Il est également demandé l'accompagnement d'un architecte ou maître d'œuvre qualifié, garant des préconisations architecturales.

Pour quel type de travaux ?

Les travaux subventionnables sont ceux nécessaires au **ravalement complet des façades visibles depuis le domaine public**, les murs de pignons et les éléments composant la façade : les menuiseries (huisseries...), les éléments de décoration, (balcons, gardes corps, ferronnerie...), la zinguerie, , la serrurerie, la dissimulation, des climatiseurs ou des blocs extérieurs d'appareils de chauffage, le déplacement en toitures des paraboles, la réfection ou le remplacement des pierres de tailles...



Ne sont pas subventionnés : les menuiseries PVC et volets roulants, les travaux partiels et les peintures organiques.

Quel montant d'aide ?

Ces aides à la rénovation peuvent **atteindre 70%** (pour un montant total de travaux de 15 000 euros) du montant des travaux à Millau grâce à un cumul d'aides de la Ville, de la Com'com et de la région Occitanie.

- › Le montant d'aide maximal de la part de la Communauté **est de 3 000 euros**.
- › **Cette aide est cumulable** avec celle de la commune de résidence (si elle le propose).
- › Les commerçants peuvent cumuler cette aide avec le dispositif [Rénove ma boutique](#)

Comment obtenir les aides je rénove ma façade ?

1. Prenez contact auprès de la Com'com pour retirer le dossier de demande de subvention au 05.65.61.40.20
2. Choisissez un architecte ou maître d'oeuvre qualifié pour élaborer le projet ;
3. Constituez le dossier de demande d'aide à la rénovation de la façade avec l'aide de la com'com ;
4. Examen du dossier de subvention en commission « façades » validation du projet ;
5. Réalisation des travaux selon les prescriptions architecturales ;
6. Finalisation du dossier administratif et visite de contrôle des travaux
7. Paiement de la subvention